



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

DELIBERATION N°2026-01

OBJET

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 DÉCEMBRE 2025 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCATION Le 11/05/2026	BIR Cécile - titulaire	✓		
	ALEMANY Jérôme - suppléant			
	COUÉ Julien			✓
	DUBEAU Christine	✓		
	GERARD ANNE ou son représentant	✓		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 15 PRÉSENTS 12 REPRÉSENTÉS 0 VOTANTS 12	GERMAIN THOMAS Patrick	✓		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire	✓		
	BESSIERE Ugo - suppléant	✓		
	JANSEN Louise – titulaire	✓		
	RETIF Ludovic - suppléant	✓		
	LE BALH Nina – titulaire	✓		
	RUSSON Gaetane - suppléante	✓		
	LE MOULLEC Catherine	✓		
	MAGRE Vincent			✓
	MARTINEAU David – titulaire	✓		
	BIGEARD Myriam - suppléante	✓		
	PARAGOT Agnès – titulaire	✓		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	✓		
	POIROUT Dominique – titulaire	✓		
	FETIVEAU Yannick - suppléant	✓		
SALLE Fanny – titulaire				✓
OUDAERT Nicolas - suppléant				
SEASSAU Aymeric – titulaire	✓			
Philippe Legrand - suppléant	✓			

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E-legalite.com



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2026-01

OBJET

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 DECEMBRE 2025 •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 18 décembre 2025 autorisant le retrait du conseil régional des Pays de la Loire et portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mixt »

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2025, transmis en annexe.

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2025

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ne fait pas l'objet d'un vote, étant donné qu'il comporte le descriptif des débats de chaque séance.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 18/05/2026
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

